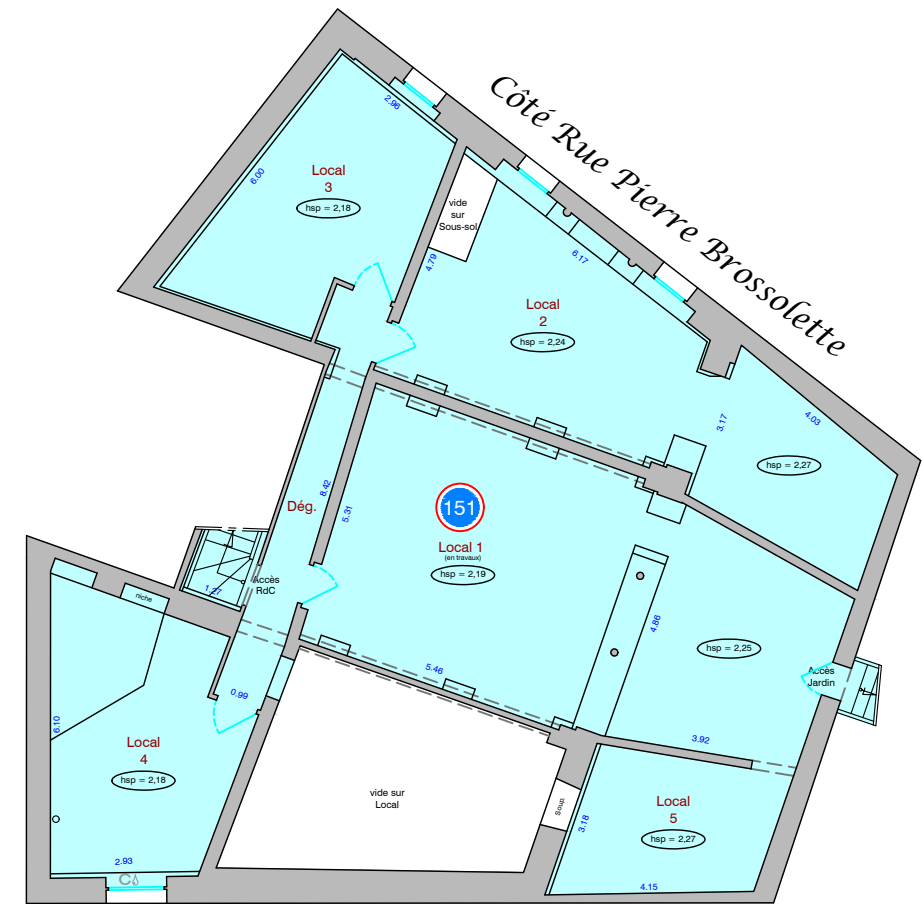
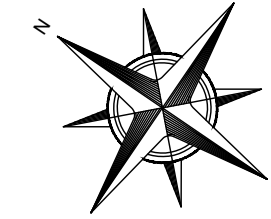


Sous-Sol

Entresol bas



 Parties communes spéciales aux lots n° 105 à 109 et 114 à 152



Côté Rue Gabriel Péri

Côté Rue Pierre Brossolette

Nota:

Superficies privées déterminées conformément à l'article R 111.2, alinéas 2 et 3 du code de la construction et de l'habitation, en application de la loi 96-1107 "dite Loi Carrez" du 18 décembre 1996, (Décret n° 97-532 du 23 mai 1997 art. 2 Journal Officiel du 29 mai 1997).

Les affectations sont apparentes et correspondent à la situation relevée le 18 et 19 janvier 2023.

Les épaisseurs des murs extérieurs, excepté celles situées en façades, sont figuratives.

La flèche nord est donnée à titre indicatif.

Mesuré le 18 et 19 janvier 2023.

Hauteur sous plafond	Hsp
Dégagement	Dég.
Soupirail	Soup.
Compteur d'eau	Cd

Lots	Superficies Privatives (Voir Nota)	Superficies non prises en compte au titre de la superficie privée		
		hsp < 1,80	cave	local en sous-sol
102 (Ss-sol)	52,8 m <sup>2</sup>	1,6 m <sup>2</sup>	-	-
151 (Entresol-Ss)	-	6,3 m <sup>2</sup>	-	146,3 m <sup>2</sup>
152	-	2,3 m <sup>2</sup>	101,0 m <sup>2</sup>	134,2 m <sup>2</sup>

Superficie privée totale du lot n° 102 : 86,5 m<sup>2</sup>

